

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 29 janvier 2025

DEL_20250129_07

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, et de climatisation :
Convention constitutive de groupement de commandes**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Cécile OLIVIER - Marjorie GARCIA - Jessica NICOLAS - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Aurélie LE GUNEHEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

30 janvier 2025

Et que la convocation avait été faite le

22 janvier 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Benoît PICHARD donne son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Stéphanie BURNEL donne son pouvoir à Laurence DUPONT
- Yannick BEAUVAIS donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Thierno DIALLO donne son pouvoir à Claude AUFORT
- David PELON donne son pouvoir à Didier NOUZILLEAU

Absents : Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

M. Jean Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le marché relatif à la Maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, et de climatisation, arrive à échéance, il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Les Villes de Saint-Nazaire, Trignac, Donges, Besné, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire et Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les acquisitions et de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal ;

- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes du marché relatif à la maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, et de climatisation désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- D'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 20 janvier 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** Autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes du marché relatif à la maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, et de climatisation désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement.
- **Article 2 :** Autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.
- **Article 3 :** Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à a bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :